

Mouvement d'animaux vers l'Italie à partir du 8/12/08

Cas des bovins de plus de 90 jours devant être expédiés entre le 08 décembre et le 30 décembre :

- Les bovins peuvent être expédiés sans avoir été vaccinés pour le sérotype 1 et/ou 8 ou sans être valablement vaccinés (vaccination incomplète, pour un seul sérotype, sans le respect des délais d'immunité, etc.).
- Les bovins peuvent entrer sur le territoire italien dès le début de l'inactivité vectorielle.
- **Attention** : après le 30 décembre (soit 60 jours avant la date de fin de l'inactivité vectorielle prévue au 1^{er} mars) les bovins non vaccinés contre le sérotype 1 et le sérotype 8 ne peuvent plus entrer sur le territoire italien.

Cas des bovins de plus de 90 jours déjà valablement vaccinés contre le sérotype 8 mais pas contre le sérotype 1 devant être expédiés entre le 31 décembre et le 13 février inclus :

- Les bovins doivent être vaccinés contre le sérotype 1.
- Les bovins peuvent être vaccinés contre le sérotype 1 avec le vaccin disponible à cette période : **Fort Dodge Zulvac 1 bovis**.
- Les bovins déjà valablement vaccinés contre le sérotype 8 peuvent entrer sur le territoire italien immédiatement après la 2^{ème} injection contre le sérotype 1.
Si les bovins doivent être expédiés dès le 31 décembre, la 1^{ère} injection doit être faite entre le 8 et le 13 décembre au plus tard (21 jours +/- 3 jours) pour que la 2^{ème} injection intervienne au plus tard le 31 décembre.
- **Attention** : la période d'immunisation étant de 15 jours pour le vaccin Fort Dodge Zulvac 1 bovis la 2^{ème} injection doit intervenir le 13 février au plus tard, et la 1^{ère} injection doit intervenir entre le 20 janvier et le 26 janvier au plus tard (21 jours +/- 3 jours).
- **Attention** : après le 13 février les bovins valablement vaccinés contre le sérotype 8 mais n'ayant pas reçu une 2^{ème} injection contre le sérotype 1 ne peuvent plus entrer sur le territoire italien immédiatement après la 2^{ème} injection.

Cas des bovins de plus de 90 jours déjà valablement vaccinés contre le sérotype 1 mais pas contre le sérotype 8 devant être expédiés entre le 31 décembre et le 5 février inclus :

- Les bovins doivent être vaccinés contre le sérotype 8.
- Les bovins peuvent être vaccinés contre le sérotype 8 avec le vaccin disponible à cette période : **Intervet Bovilis**.
- Les bovins peuvent entrer sur le territoire italien déjà valablement vaccinés contre le sérotype 1 et immédiatement après la 2^{ème} injection contre le sérotype 8.
Si les bovins doivent être expédiés dès le 31 décembre, en fonction des intervalles entre les deux injections, la 1^{ère} injection doit être faite entre le 7 et le 13 décembre au plus tard (21 jours +/- 3 jours) pour que la 2^{ème} injection intervienne au plus tard le 31 décembre.
- **Attention** : la période d'immunisation est de 21 jours pour le vaccin Intervet Bovilis ; pour autant l'accord franco-italien prévoit une période d'immunisation d'au moins 23 jours, aussi la 2^{ème} injection doit être faite le 5 février au plus tard ; étant donnés les intervalles entre deux injections, la première injection doit être faite entre le 12 et le 18 janvier au plus tard (21 jours +/- 3 jours).
- **Attention** : après le 5 février les bovins n'ayant pas reçu leur 2^{ème} injection de vaccin contre le sérotype 8 ne sont plus susceptibles de répondre aux exigences du protocole.

Cas des bovins de plus de 90 jours non vaccinés contre le sérotype 1 et 8 devant être expédiés entre le 31 décembre et le 5 février inclus :

- Les bovins doivent être vaccinés contre les sérotypes 1 et 8.
- Les bovins peuvent entrer sur le territoire italien immédiatement après la 2^{ème} injection de la « dernière » vaccination.
- Les bovins peuvent être vaccinés contre les sérotypes 1 et 8 avec les vaccins disponibles à cette période : Intervet Bovilis pour le sérotype 8 et Fort Dodge Zulvac 1 bovis pour le sérotype 1.
- **Attention** : les périodes d'immunisation sont différents selon les vaccins : 21 jours pour le vaccin Intervet Bovilis contre le sérotype 8 et 15 jours pour le vaccin Fort Dodge Zulvac 1 bovis contre le sérotype 1 ; par contre les intervalles entre les deux injections étant les mêmes, les injections peuvent se faire aux mêmes dates.
- **Attention** : après le 5 février les bovins n'ayant pas reçu leur 2^{ème} injection de vaccin contre le sérotype 8 ne sont plus susceptibles de répondre aux exigences du protocole.

Après le 13 février, aucun bovin n'est susceptible de répondre aux exigences du protocole.

Les bovins de plus de 90 jours non vaccinés qui doivent être expédiés après le 5 ou le 13 février :

- Les bovins doivent être vaccinés contre les sérotypes 1 et 8.
- Les bovins peuvent entrer sur le territoire italien s'ils sont vaccinés depuis 60 jours, sauf évolution favorable de la réglementation communautaire, (soit mi décembre pour les premiers départs).
- Les bovins doivent être vaccinés dès à présent avec les vaccins actuellement disponibles : Intervet Bovilis pour le sérotype 8 et Fort Dodge Zulvac 1 bovis pour le sérotype 1.